

Préparé 26-11-2019
Révision: (date) 12-04-2023
Version 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: CHROMATECH ultra F2
Code produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées:**

Entretoise bord chaud composée de plastique dur et d'une structure en acier inoxydable.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société:**

ALU PRO S.r.l.
Via A. Einstein, 8
30033 Noale (VE)
Italy
Tel.: +39 041 5897311

Contact et mail:

alupro@alupro.it

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: DH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

2.3. Autres dangers

-

Autres remarques:

-

Autre

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Acier inoxydable	- / -	-	-	-	100	1
Le fer	- / -	7439-89-6	231-096-4	-	10 - 100	1
Chrome	- / -	7440-47-3	231-157-5	-	1 - 10	1
Nickel	028-002-01-4 / -	7440-02-0	231-111-4	Skin Sens. 1; H317, Carc. 2; H351, STOT RE 1; H372, Aquatic Chronic 3; H412	0,1 - 1	1
Mangane	- / -	7439-96-5	231-105-1	-	1 - 5	1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	615-005-00-9 / 01-2119457014-47-xxxx	101-68-8	202-966-0	Skin Irrit. 2; H315, Skin Sens. 1; H317, Eye Irrit. 2; H319, Acute Tox. 4; H332, Resp. Sens. 1; H334, STOT SE 3; H335, Carc. 2; H351, STOT RE 2; H373	< 0,1	1
Plastique dur	- / -	-	-	-	100	1
Polypropylène - homopolymère	- / -	-	-	-	> 20	1

1) Le produit est composé d'acier inoxydable et de plastique dur. Entièrement durci.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

Pas pertinent.

En cas d'ingestion:

Pas pertinent.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune irritation prévue en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas pertinent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.
Prélever mécaniquement

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence spécifique concernant le stockage. Néanmoins, le produit doit être stocké à l'abri et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

Valeur de la DNEL/PNEC:**DNEL Le fer**

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	3 mg/m ³	1,5 mg/m ³
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,71 mg/kg bw/day

DNEL Chrome

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	0,5 mg/m ³	0,027 mg/m ³

DNEL Nikkel

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	0,05 mg/m ³	60 ng/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	0,05 mg/m ³	60 ng/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	11,9 mg/m ³	0,8 mg/m ³
Cutanée - Aigus Systémiques	-	0,035 mg/cm ²
Cutanée - Chroniques Locaux	0.035 mg/cm ²	-
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,011 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	0,37 mg/kg bw/day

DNEL Mangane

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	0,2 mg/m ³	0,041 mg/m ³
Inhalation - Chroniques Locaux	-	0,041 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	0,004 mg/kg bw/day	0,002 mg/kg bw/day

DNEL Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	0,05 mg/m ³	0,025 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	0,1 mg/m ³	0,05 mg/m ³

PNEC Chrome

Eau douce	6,5 µg/L
Sol	21,1 mg/kg soil dw

PNEC Nikkel

Eau douce	7,1 µg/L
Eau de mer	8,6 µg/L
Sol	29,9 mg/kg soil dw

PNEC Manganèse

Eau douce	0,034 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,028 mg/L
Eau de mer	0,003 mg/L
Sol	3,4 mg/kg soil dw

PNEC Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)

Eau douce	3,7 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	37 µg/L
Eau de mer	0,37 µg/L
Sol	2,33 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Protection respiratoire:

Normalement pas requis.

En cas de ventilation insuffisante lors de la manipulation (soudage, découpage, meulage, chauffage), porter un équipement de protection respiratoire avec filtre P2.

Protection des mains:

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Protection des yeux/du visage:

Normalement pas requis.

Recommandé:

Utiliser des lunettes de protection en cas de risque de contact des poussières avec les yeux.

Protection de la peau:

Aucune exigence particulière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Matière solide
Couleur:	-
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	1500
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	>200
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	7,7 - 7,8 g/cm ³ , 20 °C
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Le fer	Oral	Rat	LD50	98,6 g/kg bw
Chrome	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Chrome	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	5,41 mg/L air
Nickel	Oral	Rat	LD50	>9000 mg/kg bw
Mangane	Oral	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Mangane	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	5,14 mg/L air
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	Oral	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	367,95 mg/m ³ air
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	Dermique	Lapin	LD50	> 9400 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Une irritation de la peau n'est pas prévue en cas d'utilisation normale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Susceptible de provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Nickel	96 Heures	Poisson	LC50	15,3 mg/L
Nickel	48 Heures	Daphnie	LC50	74,4 µg/L
Nickel	72 Heures	Algues	EC50	81,5 - < 148 µg/L
Mangane	96 Heures	Poisson	LC50	> 3,6 mg/L
Mangane	48 Heures	Daphnie	EC50	> 1,6 mg/L
Mangane	72 Heures	Algues	EC50	4,5 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	Non	OECD Guideline 301 F	28 Jours 0%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (MDI)	Oui	4,51

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
11 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.**ADR**

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Sources:**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:**Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

-

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.

Cette fiche annule et remplace la version:

1.1